

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du 07 octobre 2011.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le sept octobre deux mil onze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Me BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, MM CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël , FRANCOIS Thierry, FORT François, LESUEUR Gérard , PAIN Jacques, SAVAL Gérald , SIMON Marc

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Me Isabelle BERARD

Date de convocation : le 02 octobre 2011

. Travaux d'enfouissement réseaux Marchefroy : deuxième tronçon chemin des Gautiers et chemin du Bosquet .

Nous avons reçu deux propositions du syndicat électrique concernant l'enfouissement des réseaux à Marchefroy.

Plan de financement n° 1 : dossier retenu par la commission Départementale de Programmation

Nous devons délibérer et donner réponse avant le 04 novembre 2011.

TOTAL HT des travaux 404 247.00 € soit 100%

SDE 28 : 301 250.00 HT € soit 75 %

Conseil Général de l'Eure et Loir : 31 400.00 HT € soit 8 %

Mairie de St Ouen Marchefroy : 60 902.00 HT € soit 15 % (18 candélabres)

France Telecom : 10 695.00 HT € soit 3 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement à ce premier plan de financement prévisionnel .

Plan de financement n° 2 : dossier non retenu par la commission Départementale de Programmation. On nous propose compte tenu de la forte demande , dans le cas où notre projet ne serait pas retenu , à titre tout à fait exceptionnel, un second plan de financement destiné à permettre la réalisation de notre projet tout en préservant au mieux les intérêts de notre commune.

Nous devons délibérer et donner réponse avant le 04 novembre 2011.

TOTAL HT des travaux 404 247.00 € soit 100 %

SDE 28 : 311 250.00 HT € soit 77 %

Conseil Général de l'Eure et Loir : 0.00 HT € soit 0%

Mairie de St Ouen Marchefroy : 82 302.00 HT € soit 20 % (18 candélabres)

France Telecom : 10 695.00 HT € soit 3%

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement à ce deuxième plan de financement prévisionnel .

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier au SDE l'exécution des travaux communs de génie civil(terrassements, câblage d'éclairage public, reprise des installations des riverains ; les sommes ainsi engagées par le Syndicat faisant l'objet d'un reversement ultérieur par la collectivité, la coordination des intervenants(entreprises, France Télécom...), autorise à cet effet la signature par Monsieur le Maire des conventions à intervenir avec le SDE 28 et France Télécom et approuve le versement au SDE 28 d'une contribution d'un montant de **4990.00 €** au titre des frais de constitution des dossiers d'exécution des travaux.

Compte-tenu des deux plans de financement délibérés favorablement, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité de demander les subventions au FDAIC au titre de l'année 2012.

. SYNDICAT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES BORDS DE VESGRE

Délégués Isabelle Bérard , Gérald Saval ;

Une réunion du SIRP s'est tenue le 24 septembre 2011.

Outre les décisions liées à la gestion courante du syndicat, cette première réunion du SIRP de l'année scolaire a été permis de faire le point sur l'école de Rouvres et les effectifs.

Ecole de Rouvres

L'extension de l'école maternelle et le restaurant scolaire de Rouvres sont opérationnels depuis la rentrée de septembre. Les élèves de la maternelle sont maintenant regroupés sur un même site, dans des emménagements parfaitement adaptés pour des jeunes enfants.

Point sur les effectifs à la rentrée 2011

Cette année nous comptons 133 élèves à l'école primaire de Berchères (119 à la cantine, soit 89,5 % ; 55 dans le car, soit 41,4 %) et 73 à élèves à l'école maternelle de Rouvres : (63 à la cantine, soit 86,3 % ; 24 dans le car, soit 38,1 %)

Total sur l'ensemble du regroupement : 206 élèves (182 à la cantine, soit 88,3 % ; 79 dans le car, soit 38,3 %)

. ELECTION DES DELEGUES DES PARENETS D'ELEVES

Chaque année, les parents d'élève élisent leurs représentants au conseil d'école et au conseil d'administration des collèges et des lycées. Pour l'année scolaire 2011-2012, les écoles et établissements choisissent selon le cas, le 14 ou le 15 octobre.

Rôle de vos représentants

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration d'un établissement du second degré sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative. À la demande des parents, ces mêmes représentants peuvent assurer un rôle de médiateur auprès de la communauté éducative.

Dans le premier degré : le conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves. Il :

- vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école
- délibère sur les questions d'aménagement du temps scolaire et d'organisation d'activités de soutien
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et de la communauté scolaire
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles

<http://www.education.gouv.fr/cid2659/les-parents-d-eleves.html>

. SYROM

Les bio composteurs sont à retirer à la Mairie les jours suivants :

Samedi 08 octobre de 10h à 13h, lundi 10 octobre de 14h à 16h, samedi 15 octobre de 10h à 13h, lundi 17 octobre 14h à 16h, samedi 22 octobre 10h à 13 h

Passé ces dates , vous pourrez venir les retirer aux heures d'ouverture de la Mairie.

. Noël des enfants :

Les enfants nés entre 2008 et 2003 inclus sont invités à assister au spectacle « La mystérieuse reine » de la compagnie « ratatouille »

le vendredi 02 décembre à 19h00 dans la salle des fêtes de Berchères sur Vesgre.

Les enfants nés entre 2002 et 1999 sont invités à une séance de cinéma à Anet le dimanche 11 décembre à 14h00.

Une information individuelle sera distribuée courant octobre dans les foyers.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- de participer au règlement de la prestation au nombre d'enfants concernés soit 21 enfants (mode de calcul : 1600 € divisé le nombre total d'enfants soit $74 + 21 = 95$ donne un résultat par enfant de 16.82 €) soit pour St Ouen Marchefroy 354 €
- prêt de deux tentes pour la manifestation
- participation pour la salle pour un montant de 150 €
- de régler les goûters des enfants aux nombres d'enfants présents
- de participer financièrement aux frais concernant la réception des parents

. Délibérations

Suite à la réunion du CCAS en date du 23 septembre 2011, le Maire recommande au Conseil Municipal de suivre les décisions prises lors de cette réunion.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de cantine et de transport scolaire pour les enfants de la famille concernée.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Naissance

- Marnelle LISING est née le 21 septembre 2011.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents

Décès

- Monsieur LEFRANCOIS Raymond nous a quitté le 07 septembre 2011.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille du défunt

- Monsieur MUNIER Maurice nous a quitté le 24 septembre 2011

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances à la famille du défunt

La séance est levée à 23h30 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92